

# FOCUS : DES TEMPS D'INFORMATION DÉDIÉS POUR APPRÉHENDER LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC ATOUT CLAUSES

*Vous êtes un maître d'ouvrage et vous souhaitez traduire vos engagements environnementaux dans vos prochains achats ? Atout clauses vous propose un temps d'information pour appréhender les enjeux de l'économie circulaire par le biais des clauses environnementales.*

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN QUELQUES MOTS

« La transition vers une économie circulaire vise [...] une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

Source : Ministère de la Transition Ecologique



## ATOUT CLAUSES, IMPULSEUR DE DYNAMIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis de nombreuses années vous faites confiance à Atout clauses pour traduire vos engagements sociaux et sociétaux en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans vos opérations. Fort de cette expertise, Atout clauses travaille depuis 2019 sur les clauses environnementales.



# TRADUIRE VOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

La Loi anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGECE), et plus récemment la Loi climat et résilience, viennent aujourd'hui influencer positivement vos pratiques dans l'objectif de mieux prendre en compte le développement durable dans la commande publique et privée.

De la rédaction des documents de la consultation des entreprises, à la passation, jusqu'à la mise en œuvre des opérations, c'est ainsi l'ensemble de votre procédure d'achat qui est vertueusement impactée, en prenant en compte\*:

- Les objectifs de développement durable dans les spécifications techniques
- Les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution
- L'environnement dans les conditions d'exécution
- Les considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution

\*Source : Direction des Affaires Juridiques - Ministère de l'économie, des finances et de la relance - 08/2021



## L'OFFRE D'ATOUT CLAUSES

Nous proposons aujourd'hui un temps d'information dédié aux maîtres d'ouvrage d'Ille-et-Vilaine ayant conventionné avec Atout clauses :

- Deux heures d'échanges pour monter en compétences avec votre équipe (service marché, chargé d'affaire, chargé d'opération...)
- Un point sur les évolutions règlementaires et législatives, qui impactent ou vont impacter vos achats vers plus de circularité.
- La mise en cohérence avec les nouvelles obligations du Code de la commande publique : des clauses spécifiques liées à l'économie circulaire (réemploi des matériaux de la construction, de la gestion des déchets de chantier, de la mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire, mobilier issu du réemploi...)

**Ce temps d'information vous intéresse ? Pour plus de renseignements, contactez Corinne Gelin, chargée de mission Économie Circulaire / Bâtiment durable au sein d'Atout clauses, par téléphone au 06 32 68 21 23 ou par mail : [c.gelin@atoutclauses.fr](mailto:c.gelin@atoutclauses.fr)**